



Dossier de demande de subvention 2019

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE
DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHÈQUES**

Développement de ressources documentaires et numériques

| TYPE DE PROJET | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ressources documentaires | <input type="checkbox"/> Ressources numériques |

Date limite de réception du dossier : 22/03/2019

Les dossiers sont à adresser à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Conseil Départemental de la Moselle – Direction du Développement culturel et artistique

Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques

1 rue du Pont Moreau – C.S 11096 - 57036 METZ CEDEX 1

1. Le Demandeur (Commune, Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou association)

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

Bibliothèque :

Numéro de SIRET.....

Nom du responsable de la bibliothèque :

Tél. : Email :

Date de la formation de base du responsable de la bibliothèque :

2. Analyse des collections actuelles et des publics potentiels

Se reporter à la fiche annexe.

4. Ressources envisagées

.....

5. Budget prévisionnel

| DEPENSES | Montant | RECETTES | Montant |
|---|---------|--|---------|
| Acquisition de ressources documentaires et audio-vidéo à destination du prêt | | Participation de la Commune, de l'Intercommunalité : | |
| Acquisitions de ressources numériques à caractère culturel, pédagogique ou documentaire | | Subvention sollicitée : | |
| | | (la participation financière du Département ne pourra pas excéder 50 % du coût global du projet) | |
| Total général | | Total général | |

6. Accompagnement et médiation (uniquement pour les projets de développement des ressources numériques)

6-1 Accompagnement et médiation prévue (personne ressource, animations, ateliers, tutoriels pour l'utilisateur, promotion du service)

Nom de la personne ressource.....

Tél Email :

.....

6-2 Planning de réalisation – échéance

.....

7. Conditions d'attribution de la subvention

Le dossier de demande de subvention pour le développement des ressources documentaires et numériques s'adresse aux bibliothèques des communes ou intercommunalités du réseau départemental qui respectent les conditions fixées dans le règlement d'attribution.

Cette aide est destinée à permettre aux communes, intercommunalités ou associations de développer des ressources documentaires ou numériques (hors matériel) pour fidéliser ou capter les publics. Elle sera calculée en fonction du budget global et de l'intérêt départemental du projet.

8. Conditions d'attribution de l'aide

Pour que la demande soit recevable, la bibliothèque doit respecter les conditions suivantes ou s'engager par écrit ou délibération à les respecter :

- La bibliothèque doit être ouverte au minimum 6 heures par semaine (ne sont pas comprises les heures réservées aux accueils de scolaires) ;
- La collectivité doit consacrer au minimum 1 € par habitant pour les acquisitions de documents (hors aide forfaitaire du Département de la Moselle) ;
- La bibliothèque doit proposer la gratuité aux personnes de moins de 18 ans (délibération, règlement des tarifs ou engagement par écrit de la commune) ;
- La personne référente de la bibliothèque doit avoir suivi la formation de base ainsi qu'une session de formation relative au développement ou à la médiation des collections en bibliothèque au choix dans le programme de formations 2019 de la DLPB :
 - Conte musical pour les petites oreilles
 - Lecture à voix haute pour les tout-petits
 - Concevoir et mener des actions intergénérationnelles
 - Nouveaux visages des bibliothèques
 - Comptines et histoires signées
 - S'informer sur internet
 - Des tablettes en bibliothèque ? Pourquoi et comment ?
 - Maîtriser sa pratique d'internet (sécurité et usages)
 - Initiation à l'utilisation de la tablette pour le public des seniors
 - Savoir créer, développer et proposer des animations autour d'un fonds de jeux vidéo en bibliothèque
 - S'initier à la programmation et à la bidouille numérique
- Le bénéficiaire accepte l'accompagnement du référent de territoire de la DLPB ;
- Le projet de développement doit être conforme aux missions d'une bibliothèque de lecture publique et porte sur des ressources à caractère culturel, pédagogique ou documentaire.

9. Pièces à fournir

Dossier de subvention dûment complété accompagné des pièces justificatives ci-dessous :

- Lettre officielle de demande de subvention de la commune ou de l'intercommunalité adressée au Président du Département de la Moselle (signature du Maire de la commune, du Président de l'EPCI ou de l'association) ;
- Lettre de la commune, de l'intercommunalité ou de l'association s'engageant à respecter les conditions d'octroi de la subvention ou justificatifs du respect des conditions fixées ;
- Délibération portant engagement à porter cette subvention au budget communal ou intercommunal et à acquérir les ouvrages au titre communal ou intercommunal ;
- Fiche annexe complétée avec l'aide du référent de territoire de la bibliothèque.

Fait à, le

Signature du référent de territoire (Nom Prénom)

Fait à, le

Signature et cachet du Maire, du Président ou de son représentant

Pour toutes les opérations réalisées avec une participation départementale, le bénéficiaire s'engage à apposer sur les supports d'information créés à l'intention du public la mention suivante : « Avec le soutien financier du Département de la Moselle », accompagnée du logo (disponible sur simple demande) et pourra faire l'objet d'une communication officielle à la presse en présence de représentants des collectivités bénéficiaires et du Département de la Moselle.



Fiche annexe

Dossier de demande de subvention 2019

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE
DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHÈQUES

Développement de ressources documentaires et numériques

1. Analyse des collections actuelles et des publics potentiels

1-1 Description des publics potentiels

- Bibliothèque municipale ou associative → population de la commune :
- Bibliothèque intercommunale → population totale des communes :

1-2 Résultats de l'analyse des collections avec le rapport d'activité et les statistiques (analyse à mener avec l'aide du référent)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1-3 Données sur la structure de la population (segmentation par âge)

(à remplir avec l'aide de votre référent de territoire)

| Tranche d'âge | Population de la commune | | | Inscrits à la bibliothèque | | |
|-----------------------|--------------------------|---|-------|----------------------------|---|-------|
| | M | F | TOTAL | M | F | TOTAL |
| 0 - 14 ans | | | | | | |
| 15 - 24 ans | | | | | | |
| 25 - 59 ans | | | | | | |
| 60 ans et plus | | | | | | |

| Tranche d'âge | Taux de pénétration I/P | | |
|----------------|-------------------------|---|-------|
| | M | F | TOTAL |
| 0 - 14 ans | | | |
| 15 - 24 ans | | | |
| 25 - 59 ans | | | |
| 60 ans et plus | | | |

2. Projet de développement des collections

Analyse de l'existant et du projet de développement

Une analyse qualitative des collections doit être menée pour vérifier les forces et faiblesses et les manques éventuels en fonction des publics non touchés, de l'état des collections ou de la mise en œuvre d'un partenariat.

| Situation actuelle | | | Projet d'évolution Quantité estimée |
|-----------------------|---------------------|---------------------------|--|
| Collections actuelles | Nombre de documents | % des collections totales | |
| 1- | | | |
| 2- | | | |
| 3- | | | |

Fait à, le

Signature du référent de territoire (Nom Prénom)

Fait à, le

Signature et cachet du Maire,
du Président ou de son représentant